

14 juin 2019 - Déclaration

Sommet des pays du Sud de l'Union européenne – La Valette, 14 juin 2019

[Télécharger le .pdf](#)

1. Nous, chefs d'État ou de gouvernement de Malte, de Chypre, de France, d'Italie, de Grèce, du Portugal et d'Espagne, nous sommes réunis à la Valette pour le sixième Sommet des pays du Sud de l'Union européenne.

2. Dans le prolongement de notre dernier Sommet à Nicosie, du Sommet informel du 9 mai 2019 à Sibiu et du dîner informel des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE du 28 mai 2019, nous sommes fermement convaincus qu'une Europe unie est la clé de l'avenir, en particulier dans un contexte mondial de plus en plus compliqué. Nous sommes donc déterminés à faire tout notre possible pour remplir les 10 engagements convenus dans la Déclaration de Sibiu. Nous réaffirmons également notre attachement et notre engagement à défendre des principes fondamentaux et des valeurs communes tels que l'État de droit, la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et la solidarité sur lesquels repose l'UE. Ces valeurs doivent également se refléter dans l'Agenda Stratégique 2019-2024.

3. Nous nous faisons l'écho de l'appel du Président du Conseil européen en faveur d'un rôle de chef de file de l'UE qui réponde à nos objectifs visant une Union européenne forte et une représentation équilibrée sur le plan de la géographie, de la taille des pays, de l'égalité hommes-femmes ainsi que de l'affiliation politique. Cela est crucial, pour refléter tant l'esprit des traités que la modernité et l'ouverture de l'UE. Nous réaffirmons que conformément aux traités, le Conseil européen exercera pleinement son rôle lors des prochaines échéances institutionnelles.

4. Nous rappelons les conclusions et orientations du conseil européen (article 50) sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et demeurons attachés à un retrait ordonné du Royaume-Uni. Nous intensifierons également nos travaux sur les mesures de préparation et de contingence afin d'être préparés à toutes les issues possibles.

5. En arrêtant nos objectifs communs dans le prochain agenda stratégique de l'UE, nous devons nous employer prioritairement à trouver des solutions concrètes aux attentes et préoccupations des citoyens européens. Nous devons promouvoir la convergence et la cohésion entre États membres, ce qui contribuera à une Europe plus compétitive, solidaire et durable, adaptée aux défis du changement climatique, de la démographie et du numérique. Nous sommes déterminés à renforcer le rôle de l'Europe en tant qu'acteur global, en faisant preuve d'une fermeté et d'une efficacité accrue pour faire valoir nos valeurs communes et promouvoir nos intérêts, tout en continuant à jouer un rôle moteur et en coopérant avec nos partenaires pour renforcer l'ordre multilatéral fondé sur des règles.

6. L'Union doit devenir, pour ses citoyens, un garant crédible de leur sécurité, conformément au niveau d'ambition de la Stratégie globale de l'Union européenne. Nous saluons les progrès accomplis pour renforcer la défense européenne, en vue d'améliorer la capacité de l'UE à garantir la sécurité, son autonomie stratégique et sa capacité à coopérer avec les Nations Unies, l'OTAN et d'autres partenaires. Dans ce contexte, nous reconnaissons aussi l'importance des initiatives de sécurité et de défense de l'UE. Sur la

reconnaissons aussi l'importance des initiatives de sécurité et de défense de l'UE. Sur le plan opérationnel, nous prenons acte des discussions en cours sur la proposition de facilité européenne pour la paix hors budget ainsi que de l'opérationnalisation rapide des structures de commandement et de contrôle de l'UE.

7. Le cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 doit nous donner les moyens de nos ambitions car c'est le seul moyen permettant à l'UE de relever les défis communs et de financer les priorités politiques. Sans préjuger de la qualité des résultats, nous sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour conclure les négociations dès que possible en 2019 et nous sommes prêts à apporter notre aide à la présidence finlandaise du Conseil dans ses efforts. Nous attachons une importance particulière à des mesures assorties d'objectifs concrets stimulant la transition vers une économie plus verte, renforçant la convergence et la solidarité entre États membres et promouvant la sécurité, la croissance durable et la compétitivité. Tout en convenant de la nécessité de relever les défis nouveaux et urgents, notamment la migration, nous estimons également qu'il convient de soutenir le rôle essentiel des deux principales politiques d'investissement, la politique agricole commune et la politique de cohésion, dont la valeur ajoutée et la contribution au développement et à la compétitivité de l'Union sont avérées. À ces fins, le cadre financier pluriannuel doit bénéficier de financements suffisants. Tous les rabais doivent être supprimés d'ici 2021.

8. La zone euro est aujourd'hui plus résiliente et mieux armée pour faire face aux chocs. Nous réaffirmons notre engagement à approfondir encore l'Union économique et monétaire (UEM) sur la base des conclusions du sommet de la zone euro du 14 décembre 2018. Nous œuvrerons ensemble à renforcer la stabilité financière et la résilience de l'UEM face aux chocs économiques en achevant l'Union bancaire, notamment la mise en place à brève échéance d'un véritable système européen d'assurance des dépôts, ainsi que l'Union des marchés de capitaux. Une véritable convergence entre États membres, à travers une croissance et des investissements durables, constitue l'objectif ultime d'une UEM efficace. La création d'un instrument budgétaire pour la convergence et la compétitivité est un pas dans la bonne direction. Nous réaffirmons notre engagement à mettre en place au sein de la zone euro une fonction de stabilisation qui contribuera à terme à un meilleur fonctionnement de l'UE. Cette fonction de stabilisation pourrait cibler l'investissement et la création d'emploi. Nous continuerons à examiner comment améliorer l'architecture de l'UEM afin d'assurer la prospérité de tous les États membres de la zone euro.

9. Une Union européenne équitable se doit de mettre au premier plan son agenda social. Nous saluons le socle européen des droits sociaux adopté en décembre 2017 et appelons à sa mise en œuvre dans les États membres. L'Europe doit renforcer sa dimension sociale, autonomiser et protéger ses citoyens, notamment en assurant une égalité des chances et de l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables ainsi qu'une protection et une insertion sociales. Le renforcement des instruments communs de lutte contre le chômage des jeunes devrait figurer parmi les priorités de l'UE. Nous sommes résolus à continuer de promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment à travers une stratégie ambitieuse en la matière. Nous appelons la nouvelle Commission européenne à mettre les droits des personnes LGBTQI au rang de ses priorités, en s'appuyant sur les propositions du document informel conjoint sur l'avenir de la liste d'actions de la Commission sur l'égalité de traitement des personnes LGBTQI, signé par 19 États membres en décembre 2018.

10. Nous nous efforcerons de remédier conjointement aux effets de l'accélération des changements climatiques dans le bassin méditerranéen et nous intensifierons les travaux sur la stratégie climatique de l'UE, en tenant compte des spécificités régionales, afin de

mettre en œuvre les objectifs de l'accord de Paris. Nous réitérons notre attachement à l'objectif de neutralité climatique, qui devrait être atteinte en 2050, en tenant compte des différentes spécificités nationales, et nous nous efforcerons d'assurer à l'UE un rôle de premier plan en présentant une stratégie à long terme ambitieuse et en améliorant ses contributions déterminées au niveau national (NDC) d'ici 2020. Nous sommes préoccupés par la prolifération de la pollution par les plastiques et par ses répercussions sur le milieu marin et au-delà. Nous nous félicitons donc de l'adoption d'une directive sur le plastique à usage unique qui contribuera à réduire les effets négatifs de la pollution par les plastiques dans nos mers. Nous soulignons l'importance d'une poursuite du soutien de l'UE à l'action internationale visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources afin de renforcer la gouvernance internationale des océans. Nous réaffirmons notre engagement à poursuivre notre soutien au rôle de l'UE en tant qu'acteur global majeur pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD. L'UE doit jouer un rôle de pointe lors du Sommet Action Climat du Secrétaire général des Nations Unies qui se tiendra le 23 septembre 2019.

11. Une région méditerranéenne paisible, stable et prospère constitue un élément fondamental pour l'avenir de l'Europe et dans l'intérêt de l'UE tout entière. Dans un contexte de défis variés et multiformes aux niveaux social, politique, sécuritaire et environnemental, notamment la lutte contre le terrorisme en Méditerranée et au-delà, l'UE doit continuer à s'engager activement dans la région. À cette fin, une priorité stratégique consiste à promouvoir un partenariat renouvelé et opérationnel avec les pays voisins du Sud en se fondant sur des intérêts convergents dans la région, en promouvant le dialogue et en transformant les défis en opportunités, notamment à travers les travaux de l'Union pour la Méditerranée et toutes les actions multilatérales contribuant à un agenda positif pan-méditerranéen reposant sur le développement humain et durable. Nous sommes fermement convaincus que des problèmes communs appellent des réponses communes dans l'esprit de co-appropriation ainsi que des solutions gagnant-gagnant. Par conséquent, nous nous engageons à mieux nous coordonner afin d'améliorer la visibilité politique et de renforcer l'efficacité et l'impact de ce rôle unique de plateforme de coopération régionale, notamment par une plus grande implication dans la politique de voisinage de l'UE.

12. Nous attendons aussi avec intérêt le prochain Sommet des Deux Rives qui se tiendra à Marseille les 23-24 juin 2019 et nous nous félicitons de la dynamique positive enclenchée par cette initiative.

13. Nous rappelons que l'escalade de la violence en Libye représente une menace pour la stabilité du pays et de la région, ce qui contribue à l'aggravation de la menace terroriste. Nous appelons toutes les parties à instaurer immédiatement un cessez-le-feu et à coopérer avec les Nations Unies afin d'assurer une cessation pleine et entière des hostilités. Nous réaffirmons qu'il n'existe aucune solution militaire à la crise et engageons vivement toutes les parties à convenir d'un cessez-le-feu sans conditions préalables, et à s'engager à nouveau en faveur du dialogue politique facilité par les Nations Unies. Les initiatives régionales, notamment celles qui ont été mises en place dans le cadre de programmes de coopération trilatéraux en Méditerranée orientale, de l'UpM et du Dialogue 5+5 jouent également un rôle important pour renforcer la coopération régionale, répondre aux défis affrontés par la région et intensifier nos efforts collectifs en vue de promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité.

14. Une Afrique prospère est indispensable pour la stabilité de la région méditerranéenne et de l'Union européenne dans son ensemble. Nous appuyons sans réserve l'Alliance UE-Afrique qui constitue un moyen de renforcer notre partenariat. Nous sommes résolus à

Afrique qui constitue un moyen de renforcer notre partenariat. Nous sommes résolus à optimiser le potentiel du plan d'investissement externe de l'UE afin de contribuer à la transformation socio-économique de l'Afrique, notamment à travers l'éducation, la santé, les infrastructures, l'innovation, le numérique et l'autonomisation des femmes.

15. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction la création de la zone de libre-échange de l'Afrique continentale.

16. Nous nous félicitons de l'approfondissement du partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique et demeurons résolus à coopérer avec nos partenaires africains pour gérer les crises et prévenir les conflits, notamment dans la région du Sahel et dans la Corne de l'Afrique. Nous sommes également conscients que la stabilité ne s'obtient pas seulement par des instruments de défense et de sécurité mais aussi à travers un engagement en faveur d'investissements durables et d'une coopération économique. Nous soutenons également l'Alliance UE-Afrique pour des investissements et des emplois durables, ainsi que le plan d'investissement externe européen, de même que la contribution cumulée de l'innovation et du numérique au développement économique durable et attendons avec intérêt la conclusion de nouveaux accords entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui succéderont à l'accord de Cotonou. Des mesures positives ont déjà été prises à travers la signature de plusieurs accords portant sur un resserrement des relations commerciales, sur des programmes d'investissements, des financements dans plusieurs secteurs et sur diverses opérations financières.

17. Nous sommes également conscients que la stabilité ne s'obtient pas seulement par des instruments de défense et de sécurité mais aussi à travers un engagement en faveur d'investissements durables et d'une coopération économique. Nous saluons la première réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de l'Union africaine qui a eu lieu les 21-22 janvier 2019 à Bruxelles. Celle-ci a permis de faire le bilan de la mise en œuvre des conclusions du 5ème sommet UA-UE (Abidjan, 29-30 novembre 2017) qui a marqué une étape importante pour parvenir à un partenariat entre égaux mutuellement bénéfique, plus solide et mieux adapté à un contexte mondial en rapide mutation.

18. Nous partageons les inquiétudes que suscite le défi auquel est confronté l'industrie européenne et convenons de la nécessité de la renforcer dans le cadre d'une concurrence mondiale croissante, de mesures ambitieuses en matière de climat et d'environnement, de numérique, et de politiques protectionnistes ou faussant la concurrence à l'échelle mondiale. Nous soutenons les mesures qui sont actuellement à l'étude dans le but de renforcer la base industrielle et technologique de l'Europe. Conformément aux conclusions du Conseil européen de mars 2019, nous restons résolus à adapter notre cadre concurrentiel européen aux nouvelles évolutions technologiques et des marchés au niveau mondial. Nous convenons également que des mesures devraient être prises pour continuer à soutenir le Conseil européen de l'innovation et faciliter la mise en œuvre de projets importants d'intérêt européen commun tout en assurant des règles du jeu équitables ainsi qu'un environnement réglementaire et un encadrement des aides d'État qui soient propices à l'innovation. Nous estimons que les mises à jour de notre législation en matière de concurrence et d'aides d'État doivent aussi tenir compte de la position concurrentielle mondiale de l'industrie européenne tout en continuant à protéger le Marché unique et les consommateurs européens. Nous attendons avec intérêt le rapport de la Commission qui permettra de déterminer comment combler les lacunes de la législation européenne afin de remédier pleinement aux effets de distorsion que produisent les prises de participation par des États étrangers et les financements publics étrangers sur le marché intérieur. L'UE doit aussi

préserver ses intérêts face aux pratiques déloyales de certains pays tiers, en faisant pleinement usage des instruments de défense commerciale et de ses règles en matière de marchés publics, de même qu'en garantissant une réciprocité effective pour les marchés publics avec des pays tiers. Nous appelons à une reprise à bref délai des discussions relatives à l'instrument international de l'UE sur les marchés publics.

19. Les États du Sud de la Méditerranée sont encore soumis à des pressions migratoires persistantes en dépit des progrès réalisés. Des efforts continus sont nécessaires pour aboutir à une stratégie globale sur la migration, notamment des canaux de migration légale, un meilleur contrôle des frontières extérieures de l'UE, une action extérieure renforcée ainsi qu'un régime d'asile européen commun réformé et harmonisé qui garantisse une mise en œuvre effective du principe de solidarité et un partage équitable de la charge entre États membres. Il convient également de renforcer encore les efforts visant à démanteler le modèle économique des passeurs afin de prévenir également la perte tragique de vies humaines. Nous demeurons également résolus à intensifier notre coopération avec des pays tiers, notamment en matière de gestion des frontières et de réadmissions. En définitive, les défis migratoires doivent être relevés grâce à une politique commune en matière de migration dotée de financements suffisants dans le prochain cadre financier pluriannuel. Tous les navires opérant en Méditerranée doivent respecter la législation internationale applicable et ne doivent pas faire obstruction aux opérations menées par les garde-côtes libyens. Nous devons travailler plus intensivement sur les aspects internes (tels que la réforme de « Dublin » et la protection de l'espace « Schengen »), notamment par la réforme du régime d'asile européen commun avec l'adoption rapide de toutes les propositions législatives visant à mettre en place un cadre législatif fondé sur la responsabilité partagée et la solidarité, à titre de priorité pour la prochaine Commission. Ensemble, nous continuerons à rechercher des solutions permanentes et prévisibles qui constituent désormais une question urgente.

20. Les pays tiers présentant les plus forts taux de départs de migrants qui entrent ensuite illégalement dans l'UE sont confrontés à un défi spécifique. L'UE devrait leur proposer un cadre d'association politique et financier à long terme qui soit prévisible et stable.

21. Nous saluons la mise en œuvre par le Maroc d'une politique migratoire globale, comprenant notamment le respect des droits des réfugiés et des migrants, des mesures d'intégration et la gestion des flux frontaliers. Le Conseil d'association UE-Maroc à venir doit témoigner de l'engagement de l'UE avec le Maroc et donc intensifier sa coopération par le biais d'un nouveau partenariat global. Nous saluons également la coopération renforcée avec les autres États tiers méditerranéens, tels que la Tunisie, l'Égypte et l'Algérie, dans le cadre des dialogues existants avec l'UE sur les migrations et la mobilité.

22. Nous saluons les efforts significatifs déployés par les États qui accueillent des réfugiés syriens et pourvoient à leurs besoins, notamment la Turquie, la Jordanie et le Liban. La mise en œuvre continue et non discriminatoire de la déclaration UE-Turquie, qui réduit le nombre de traversées clandestines et dangereuses et épargne des vies en mer Égée, est de l'intérêt des deux parties et demeure cruciale. En même temps, la mise en œuvre intégrale et effective de l'accord de réadmission entre l'UE et la Turquie ainsi que la coopération effective de la Turquie sur les questions relatives à la justice et aux affaires intérieures vis-à-vis de tous les États membres, y compris la République de Chypre, restent essentielles. Tout en reconnaissant le rôle fondamental qu'a joué jusqu'à présent le Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique, nous soulignons aussi la nécessité de disposer de ressources adéquates pour les activités liées aux migrations dans le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2021-2027.

23. Nous suivons de près la situation à Chypre et réitérons notre soutien aux efforts déployés par la Mission de bons offices de l'ONU en vue de la reprise de négociations sérieuses aboutissant à un règlement global et viable du problème de Chypre, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et dans le respect de l'acquis, des valeurs et des principes de l'UE. Ce règlement doit préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, sans garanties, droit d'ingérence ni présence militaire de troupes étrangères. À cet égard, nous attendons de la Turquie qu'elle fasse preuve d'un engagement tangible en faveur d'un règlement global dans le cadre des Nations Unies. Il importe au plus haut point que l'UE demeure activement impliquée dans les négociations lorsqu'elles reprendront et dans les efforts déployés à cette fin. La République de Chypre est membre de l'UE et le restera, c'est pourquoi le règlement doit garantir que Chypre demeure un membre pleinement fonctionnel de l'Union, en conformité avec l'acquis de l'UE.

24. Tout en rappelant l'Agenda de Thessalonique, qui expose la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, ainsi que les conclusions du Conseil Affaires générales de juin 2018, nous reconnaissons l'importance historique de l'accord de Prespa et soulignons l'importance que revêt son application étant donné qu'il bénéficiera à l'ensemble de la région.

25. Nous nous emploierons à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables. Nous réaffirmons également notre engagement à réaliser notre Union de l'énergie, et notamment un réseau européen d'électricité et de gaz totalement intégré et interconnecté, ce qui contribuera à la politique stratégique de l'UE en matière de sécurité énergétique par la diversification des sources, des fournisseurs et des couloirs d'approvisionnement afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, la durabilité et l'accessibilité de l'énergie pour tous. Cet objectif stratégique doit bénéficier d'un soutien financier adéquat de la part de l'Union européenne.

26. Nous rappelons la stratégie de l'Union de l'énergie et son appel en faveur d'une sécurité d'approvisionnement accrue par le biais d'une diversification des sources, des couloirs d'approvisionnement et des fournisseurs d'énergie en particulier dans la Méditerranée orientale, et nous réitérons notre engagement à assurer l'implication continue des entreprises européennes dans la région. À cet égard, nous reconnaissons que les régions occidentale et orientale de la Méditerranée constituent un corridor stratégique pour l'approvisionnement en gaz et l'électricité par le biais d'infrastructures telles qu'El Med (interconnexion Italie-Tunisie) et de projets en cours d'examen tels que le gazoduc EastMed. Cela requiert de meilleures interconnexions entre les États membres, les régions de la Méditerranée et de l'Atlantique. Nous restons déterminés à mettre en place un marché intérieur de l'énergie qui fonctionne, ce qui présuppose l'existence d'un réseau énergétique bien connecté. À cet égard, nous appelons à nouveau à veiller à ce qu'aucun État membre ne demeure isolé du réseau d'électricité et de gaz de l'UE.

27. Nous réitérons notre soutien et notre entière solidarité avec la République de Chypre dans l'exercice de ses droits souverains à explorer, exploiter et développer ses ressources naturelles dans sa zone économique exclusive, conformément au droit de l'UE et au droit international. Conformément aux conclusions précédentes du Conseil et du conseil européen, nous rappelons l'obligation incombant à la Turquie de respecter le droit international et les relations de bon voisinage. Nous exprimons notre profond regret que la Turquie n'ait pas répondu aux appels répétés de l'Union européenne condamnant la

poursuite de ses activités illégales en Méditerranée orientale et dans la mer Égée et nous manifestons notre grande inquiétude au sujet de réelles ou potentielles activités de forage au sein de la zone économique exclusive de Chypre. Nous demandons à l'Union européenne de demeurer saisie de cette question et, au cas où la Turquie ne cesserait pas ses activités illégales, d'envisager les mesures appropriées, en toute solidarité avec Chypre.

28. Nous appelons la Turquie à respecter ses obligations dans le cadre des négociations, y compris la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'association vis-à-vis de tous les États membres. Nous réitérons que la reconnaissance de tous les États membres est essentielle. À cet égard, nous réitérons notre appel à la Turquie pour normaliser ses relations avec Chypre.

29. Nous reconnaissons les potentialités et les défis liés aux îles de l'UE dans le domaine de l'énergie ainsi que la nécessité de soutenir des solutions sur mesure. Dans ce contexte, nous rappelons les conclusions précédentes du Conseil rappelant la nécessité de veiller à ce qu'aucun État membre ne reste isolé des réseaux d'électricité et de gaz de l'UE ainsi que la Déclaration de La Valette en faveur d'une énergie propre pour les îles de l'UE dans la perspective d'un cadre à long terme pour des projets reproductibles et modulables dotés de financements. Nous chercherons aussi à faire avancer notre coopération régionale sur la promotion des carburants de substitution, notamment l'utilisation de GNL pour la production d'électricité et le transport maritime, afin d'améliorer les performances environnementales de ces secteurs.

30. Nous demeurons déterminés à contribuer à une Union qui puisse fournir une aide en cas de crise et une aide d'urgence plus efficaces à ses citoyens. Nous continuerons à œuvrer à la mise en place rapide d'un Mécanisme de protection civile de l'Union (RescEU) qui fournisse aux États membres les moyens de faire face aux catastrophes, notamment naturelles, et à d'autres situations d'urgence graves. Nous continuerons à approfondir le marché unique et à veiller à ce qu'il offre une assise solide pour une UE plus autonome dans un contexte mondial difficile. À cet égard, nous continuerons à œuvrer à une plus étroite coopération dans le domaine du numérique dans la région du sud de la Méditerranée. Nous réaffirmons notre soutien aux engagements et aux objectifs de la Déclaration ministérielle sur les technologies des registres distribués du 4 décembre 2018. Afin de permettre à ces technologies des registres distribués, combinées à d'autres technologies émergentes telles que la 5G, l'Intelligence artificielle et l'Internet des objets, de contribuer fortement à aider les États du sud de l'Europe à transformer la façon dont nous vivons notre écosystème numérique et à l'élargir. Nous continuerons à examiner de plus près des projets concrets transfrontaliers.

31. Nous partageons la vision d'une région du sud de la Méditerranée qui réalise pleinement son potentiel inexploité et devienne un foyer de création, de développement et de déploiement de technologies émergentes. Nous sommes persuadés que notre diversité et notre proximité géographique se prêtent au déploiement d'innovations technologiques axées sur les citoyens dans des secteurs tels que la santé, la mobilité, l'administration publique, l'éducation, l'environnement, les véhicules connectés et la conduite autonome. Nous nous efforcerons de faire du sud de la Méditerranée la région phare de l'Europe pour le développement de technologies de ce type dans le respect de principes éthiques et nous engageons à œuvrer ensemble afin de veiller à ce que les besoins en matière de connectivité nécessaires pour réaliser une telle vision soient pris en compte de façon adéquate.

32. Nous réaffirmons également notre engagement à continuer à approfondir notre coopération sectorielle dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel tels que le calcul de haute performance, les technologies des registres distribués, l'intelligence artificielle et le quantum. À cet égard, nous envisageons sous un angle positif la première conférence des ministres des Télécommunications des pays de la Méditerranée méridionale qui se tiendra à Malte en 2019 et servira de modèle sur la base duquel, en tant qu'États du sud de l'Europe, nous pourrons continuer à renforcer notre coopération dans des secteurs d'importance stratégique, non seulement entre nous mais aussi avec le reste de la région méditerranéenne.

33. Nous renouvelons notre engagement à mener une action coordonnée à tous les niveaux de façon à concrétiser les objectifs de la présente déclaration et nous convenons de tenir le prochain sommet en France.